

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAJ 14-DAC Approbation de la convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre « Bouquet Of Tulips » entre la Ville de Paris et Jeff Koons.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'avis du conseil du 8^e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver la convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre « Bouquet Of Tulips » entre la Ville de Paris, Jeff Koons et la société Jeff Koons LLC ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre « Bouquet Of Tulips » entre la Ville de Paris, Jeff Koons et la société Jeff Koons LLC est approuvée.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO